



## COMPTE RENDU CTL DU 20/06/2017

### Ordre du jour du CTL du 20/06/2017 de la DRFiP 21

- 1 - Généralisation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous pour les SIP, SIE et SIPE de la DRFiP 21 (pour avis)**
- 2 - Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de politique immobilière de l'État au sein de la DRFiP 21 (pour avis)**
- 3 - Création de l'antenne dijonnaise de la brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC) (pour avis)**
- 4 - Bilan du dispositif d'entraide au profit du SPF Dijon 4 par les SPF de Melun et Coulommiers (pour information)**
- 5 - Questions diverses**

### **1 - Généralisation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous pour les SIP, SIE et SIPE de la DRFiP 21 (pour avis)**

#### **LE CONTEXTE :**

*Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du dispositif d'accueil des usagers, la DGFIP déploie l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APSRV).*

*C'est ainsi que la DRFiP a prévu de déployer le dispositif en plusieurs vagues.*

*La première a concerné, dès le 1er janvier 2017, le CFIP de la Boudronnée à Dijon pour les deux SIP et le SDIF, et le CFIP de Montbard-Gibez pour le SIP et le SIE, étant précisé que l'utilisateur a toujours la possibilité d'être reçu sans rendez-vous en s'insérant dans le flux d'accueil classique.*

*Le rendez-vous peut être pris auprès du service, par internet ou auprès des trésoreries de Genlis et Chenôve.*

#### **LE BILAN :**

*En préambule, il convient de rappeler que le dispositif a été mis en place le 16 janvier 2017 jusqu'au 24 avril 2017 (début de la période de campagne IR). Il reprendra le 6 juin 2017.*

*C'est donc sur cette période d'un peu plus de trois mois que ce bilan est établi.*

*Les premières constatations concernent les flux et la marge de gain par les annulations.*

*Même si le volume est peu significatif sur cette courte période, les agents ont déjà exprimé un retour positif sur l'amélioration de leurs conditions de vie au travail. Le contact préalable avec l'utilisateur et la préparation des questions facilite grandement le déroulement des visites.*

#### **LE PROJET :**

*Il est proposé de généraliser le dispositif en deux temps :*

- au 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour les SIP de Beaune, Châtillon-sur-Seine et le SIPE de Semur-en-Auxois ;

- au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour les SIE de Dijon et Beaune.

En outre, au 1<sup>er</sup> septembre 2017, les trésoreries mixtes de Pouilly-en-Auxois, Is-sur-Tille et Nuits-Saint Georges proposeront la prise de RDV tant pour les SIP, les SIPE que pour le compte du SDIF.

### **L'INSTALLATION IMMOBILIERE:**

Les centres des finances publiques d'implantation des SIP, SIPE et SIE concernés disposent de 2 (Châtillon-sur-Seine et Semur-en-Auxois) ou 3 boxes (Beaune) situés au rez-de-chaussée.

L'accueil sur rendez-vous se fera dans ces boxes qu'il s'agisse d'usagers des SIP/SIPE ou des SIE.

Afin de réserver un box en cas de rendez-vous, un planning d'occupation sera tenu à partir de l'application.

**La CGT Finances Publiques 21 s'est étonnée qu'il soit indiqué dans les documents du CTL : « les agents ont déjà exprimé un retour positif sur l'amélioration de leurs conditions de vie au travail »**

**D'une part, seul le chef de service a été sondé par la Direction et d'autre part, ce dispositif est ressenti comme chronophage par les agents.**

**Nous avons aussi signalé que ce bilan n'avait aucune valeur puisque fait sur une très courte période.**

L'accueil sur rdv ne représente qu'une infime partie de l'accueil assuré.

D'après la directrice, l'accueil sur RDV améliore la qualité de l'accueil car il permet une préparation du dossier en amont du rdv.

Ce dispositif se généralisant, la Direction précise qu'elle assurera une promotion bien plus large à l'avenir.

**La situation très difficile en terme d'effectif sur le site de Semur en Auxois est certaine. Si l'adjoint n'est pas remplacé, l'accueil sur rdv pourrait être reporté.**

Le projet a été présenté aux membres du CHSCT le 16 juin 2017. Il a été émis un avis défavorable (planning lourd à gérer, problèmes de durée des entretiens, stress des agents...)

**Vote : Contre à l'unanimité des OS.**

## **2 - Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de politique immobilière de l'État au sein de la DRFiP 21 (pour avis)**

*Pour consultation des documents du CTL, merci de nous le demander.*

### ***Au niveau national***

*L'évolution de l'organisation de la fonction immobilière de l'Etat a été engagée pour permettre de mieux incarner l'Etat propriétaire.*

*À ce titre, une première mesure a été la transformation de l'ancien service France Domaine de l'administration centrale de la DGFIP, par décret du 19 septembre 2016, en une direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), au sein de la DGFIP, réorganisée et renforcée .*

*Pour que cette évolution trouve son plein effet, elle doit s'accompagner d'une adaptation de l'organisation des services déconcentrés de la DGFIP en charge de la politique immobilière et des missions domaniales en vue de favoriser le renforcement de l'expertise.*

*Le projet de réorganisation intervient parallèlement à la réforme de la consultation du domaine*

*depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (cf. instruction 2016-12-3565 du 13 décembre 2016).*

*Le rehaussement des seuils - devenus obsolètes - de consultation obligatoire en matière de projet d'acquisition et de prise à bail, l'encadrement plus normé des saisines des consultants et la fin, sauf exceptions strictement prévues, des saisines dites « officieuses », devant permettre à ce dispositif de renouer avec ses objectifs légaux de contrôle et avec une volumétrie plus conforme à cette finalité. En tenant compte de l'allègement de la charge actuelle d'évaluation domaniale généré par cette réforme et en redéployant les emplois correspondant au sein du réseau PIE/Domaine de la DGFIP, le projet de réorganisation se traduira par un renforcement global de ce réseau et favorisera la spécialisation de ses services, désormais dotés de la taille (emplois) et de la masse (nombre de dossiers de tous types) critiques nécessaires : maintien d'un service local du domaine (SLD) dans l'ensemble des directions régionales et départementales des finances publiques, création de 59 pôles dédiés à l'évaluation domaniale (PED) et de 11 pôles de gestion domaniale (PGD) spécialisés sur les dossiers complexes, renforcement des équipes des responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE) en charge de la stratégie immobilière régionale et meilleure articulation avec les RDPIE, dont les fonctions sont fusionnées avec celle de responsable du SLD. La réorganisation entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2017.*

Suite à cette réforme, la réorganisation se décline au niveau local.  
Aucune marge de manœuvre localement.

Le projet a été présenté aux membres du CHSCT le 16 juin 2017 qui se sont abstenus (projet flou, beaucoup de départs d'évaluateurs, risques routiers...).

**Vote : Contre à l'unanimité des OS.**

### **3 - Création de l'antenne dijonnaise de la brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC) (pour avis)**

#### **LE CONTEXTE :**

*À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC) se substituera aux brigades de renfort topographiques existantes (la brigade nationale foncière, la brigade régionale foncière Île-de-France et les brigades de plan cadastral informatisé (BPCI), toutes rattachées au service de la documentation nationale du cadastre (SDNC), ainsi que les brigades régionales foncières (BRF) implantées sur le territoire et rattachées aux directions locales).*

*Elle sera rattachée au SDNC et permettra d'offrir aux directions un service de renfort plus équitable et homogène, assurant une disponibilité nationale de tous les moyens de renfort et une plus grande réactivité.*

*En effet, il est fait le constat qu'en raison du mode déconcentré de leur fonctionnement, associé à une faible mutualisation des connaissances et des méthodes de travail, l'organisation actuelle des brigades de renfort est devenue inadaptée aux besoins de la DGFIP.*

#### **LE PROJET :**

*La BNIC sera composée de 16 antennes implantées dans 16 résidences géographiques distinctes, à raison d'une ou deux antennes par interrégion.*

*La BNIC sera dotée de 179 emplois au total, dont 17 inspecteurs des finances publiques (spécialité cadastre), 111 géomètres-cadastrateurs et 51 agents de catégorie C.*

*Il est souligné que le volume d'emplois des géomètres cadastrateurs est maintenu à l'identique dans le cadre de la réforme, en raison de l'adéquation constatée avec le volume annuel des renforts nécessaires.*

*Le nombre d'agents (agents administratifs ou agents techniques) a été déterminé en fonction du nombre de géomètres-cadastrateurs, sans qu'ils aient tous pour autant vocation à exercer des fonctions d'aide-géomètre.*

*Chaque antenne, composée d'un inspecteur, de géomètres-cadastrateurs et d'agents administratifs ou techniques, comprendra de 7 à 16 personnes maximum (4 à 10 géomètres) hors le cas spécifique de l'antenne d'Île-de-France.*

*La BNIC, reprenant l'ensemble des actuelles missions des structures de renfort, aura pour domaine d'intervention la mission topographique dans son ensemble. Elle interviendra auprès des directions en difficulté ponctuelle sur la mission topographique, en raison de moyens humains ponctuellement insuffisants ou d'opérations techniques pointues ou d'envergure, mais également pour les accompagner dans les travaux liés à la vectorisation du plan et pour apporter un soutien marqué sur les travaux à venir de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU), sans que ces opérations relèvent pour autant de sa compétence exclusive.*

### **ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA BNIC :**

*Son organisation s'appuiera sur un pilotage national centralisé au SDNC, dans le respect des orientations nationales définies par le bureau métier et associant les délégués.*

*En parallèle, selon une fréquence infra-annuelle restant à préciser, les directions adresseront leurs demandes effectives de renfort au SDNC, à l'instar de ce qu'elles font actuellement pour solliciter le renfort des BPCI.*

*Le SDNC répartira les chantiers retenus entre les différentes antennes. En cas de difficulté, l'éclairage de la délégation pourra utilement être sollicité par le SDNC.*

*Les antennes de la BNIC auront chacune compétence, en pratique et à titre principal, au sein de leur interrégion d'appartenance. Dans le cas de plusieurs antennes situées dans une même interrégion, il n'y aura pas de sous-répartition géographique, les agents pouvant intervenir indifféremment sur tout le territoire interrégional. Toutefois, le SDNC veillera à ce que les missions soient attribuées au sein de l'interrégion, en tenant compte de la résidence familiale ou administrative des agents.*

*L'antenne d'Île-de-France sera sollicitée en priorité, au-delà de sa compétence interrégionale, pour les missions nationales y compris en tant que de besoin dans les DOM-COM.*

*Les agents n'exerçant pas au sein de l'antenne Île-de-France pourront le cas échéant intervenir au-delà de leur interrégion d'appartenance, en fonction des besoins et sur la base de leur disponibilité (intervention dans l'interrégion voisine en cas de domicile « frontalier », intervention pour une mission « nationale » en cas de compétence spécifique).*

*Le périmètre de la BNIC s'étendant à l'ensemble des missions topographiques, il sera ainsi mis fin aux spécialisations actuelles des BRF et des BPCI pour aller progressivement vers une polyvalence des champs d'action des brigadiers, afin de gagner en mobilisation. Un plan de formation adapté aux besoins sera mis en place.*

### **CONSEQUENCES SUR LA DRFiP 21 :**

*L'antenne dijonnaise aura comme secteur principal d'intervention les départements de Bourgogne-Franche-Comté. Elle comptera 1A, 5 B géomètres et 2C.*

*Le transfert des emplois afférents à la mission et le calibrage de la BNIC ont été communiqués dans le cadre du volet emplois du PLF 2017.*

*Ainsi, tous les emplois de la BRF 21 ont été transférés soit : 1A, 2 B géomètres et 1 AST.*

*S'agissant des effectifs dans le cadre des mouvements en cours, les cadres A et B géomètres actuellement affectés à la BRF ont souhaité rejoindre la BNIC. L'agent AST a préféré conserver son affectation à la DRFiP 21. Il sera affecté sur la mission/structure agent des services communs (ASSCO). Cela étant, la direction veillera au bon usage de ses compétences métier et envisage une affectation au SDIF.*

## ***L'INSTALLATION IMMOBILIERE:***

*L'antenne dijonnaise de la BNIC sera installée au deuxième étage du site de la Boudronnée, dans les locaux actuels de la BRF auxquels sera annexé un bureau supplémentaire.*

La CGT Finances Publiques 21 a convié Véronique BARBEROT en tant qu'expert puisque cette dernière travaille actuellement comme géomètre à la BRF de Dijon. Les inquiétudes des futurs agents de la BNIC sont nombreuses : notamment en matière de matériel, d'effectif (seulement 4 géomètres affectés sur 5 emplois pour Dijon, et un seul agent C sur 2, perte d'un aide-géomètre...), communication difficile avec une Direction qui n'existe pas encore et qui sera éloignée (à St Germain en Laye)...

Nous nous sommes inquiétés de l'avenir du collègue actuellement aide-géomètre à la BRF. La Direction s'est engagée à lui proposer un détachement au SDIF de Dijon pour valoriser ses compétences en matière cadastrale.

Un séminaire sera proposé aux agents de la BNIC en novembre pour faire le point.

L'installation immobilière semble convenir à tous.

**Vote : Contre à l'unanimité des OS.**

## **4 - Bilan du dispositif d'entraide au profit du SPF Dijon 4 par les SPF de Melun et Coulommiers (pour information)**

*Comme il a été indiqué aux membres du comité lors de la réunion du 12 mai 2017, un dispositif d'entraide par les SPF de Melun et Coulommiers a été mis en place le 9 mai dernier au profit du SPF Dijon 4.*

*A cet effet, un protocole, dont copie a été adressée le 18 mai aux représentants des personnels, a été conclu entre les différents chefs de services concernés.*

*Il y était notamment prévu une durée pour la période du 9 mai 2017 jusqu'à épuisement du stock de télépublications.*

*Ainsi, sur 4 924 actes en instance au SPF Dijon 4, un tiers est téléacté soit 1 700 actes environ. Les services de Seine et Marne ont estimé pouvoir traiter de 30 à 40 téléactes par jour, soit une durée d'entraide estimée à 4 semaines (17 jours en calendrier SPF), à raison de deux agents affectés à ce soutien.*

*L'opération d'entraide est donc estimée sur un mois voire 1,5 mois par les SPF de Seine et Marne. Depuis la mise en place du dispositif d'entraide des SPF de Seine et Marne et le renfort BNi PF, le fichier est déjà passé de 181 jours à 121 jours au 02/06/2017 soit une réduction de 60 jours pour 16 jours de travail.*

La Directrice se félicite de la réduction de délais.

Ce dispositif a aussi permis de constater qu'en Côte d'Or, les notaires ne « jouaient pas le jeu » de la dématérialisation. En effet, seuls 50 % des actes téléactables sont téléactés contre 90 % en Seine et Marne. Beaucoup plus de fermeté sera appliquée dorénavant envers la chambre des notaires.

Il est prévu l'apport de brigadiers de la BNi PF cet été afin de débloquent les actes papier (Deux en juillet et un ou deux en août).

## **5 - Questions diverses**

### **- Infiltrations sous sol de la Boudronnée**

**La CGT Finances Publiques 21** a signalé à la Direction que de nombreuses infiltrations avaient lieu au sous sol de la Boudronnée à la moindre pluie.

**M. MERTZWEILLER a répondu que ces problèmes sont connus depuis de très nombreuses années.**

#### **Raison de plus pour s'en occuper vraiment, d'après nous !**

Nous avons, photos à l'appui, montré les dégâts occasionnés aux véhicules garés au sous sol. La direction répond que l'origine des infiltrations se trouve sur la voie publique.

Mme Viallet s'engage à contacter la ville de Dijon concernant ce problème.

En attendant, il est envisagé de neutraliser les places incriminées.

De nombreux collègues ont vu la peinture de leur voiture abîmée. Nous pensons que la Direction devrait assumer le coût des réparations. Action envisagée dans un avenir proche.

Une OS a informé que des infiltrations étaient aussi constatées au CFP de Vénarey les Laumes générant du salpêtre... Selon la Direction, la mairie connaît le problème.

**- Suite aux votes « contres » unanimes sur les points 1, 2 et 3, un nouveau CTL sur ces sujets sera convoqué le 29/06/2017 à 14h.**